

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2019**

Nombre des conseillers
élus en fonction : 10

Sous la présidence de M. Paul FISCHER, Maire

Le Conseil municipal de WILDERSBACH s'est réuni en séance ordinaire à 20 h dans la salle de la mairie le 14 février 2019 sur convocation adressée par le Maire le 21 février 2019.

Étaient présents : Mme BAUER Myriam, M. FISCHER Paul, M. HALTER Etienne, Mlle JEANNIARD Myriam, Mlle LUDWIG Michèle, M. LUX Martial, M. MATHIS Jean-Marc, M. MICHEL Jacques, M. WIDLOECHER-LOUX Patrick.

Absent excusé : M. WALTER Emmanuel (procuration à M. WIDLOECHER-LOUX Patrick).

Assistaient à la séance : M. BACHER Marc et M. LE MOUILLOUR Morgan, agent ONF (points 2, 3, 4 et 5 de l'ordre du jour).

M. GRANDGEORGE Jean-David, M. HINKEL Francis, Mme HINKEL Odile.

Le Conseil a désigné pour secrétaire M. VALENTIN Maurice, attaché territorial.

1) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JANVIER 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 janvier 2019 est approuvé après deux rectifications : page 1 M. MICHEL Jacques était absent et avait donné procuration à M. FISCHER Paul ; point 5 Ferme de la Perheux : le sixième paragraphe est modifié ainsi : « *Considérant que les disponibilités financières de la commune et son niveau d'endettement actuel permettraient difficilement de réaliser ces travaux sans limiter de futurs investissements de la commune* ».

2) ETAT PREVISIONNEL DES COUPES ET TRAVAUX FORESTIERS - EXERCICE 2019

Après une présentation du bilan forestier de l'exercice 2018 présenté par les agents de l'ONF, le Conseil municipal prend connaissance des états prévisionnels des coupes et travaux forestiers présentés par les services de l'O.N.F. pour l'exercice 2019 qui se présente ainsi :

- L'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, fait ressortir un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 93.170 euro pour un volume de 1.831 m³. Le montant prévisionnel des travaux d'exploitation s'élève à 54.970 euro hors taxes (maîtrise d'œuvre et assistance à la gestion de la main d'œuvre comprises). Compte tenu des honoraires ONF, le bilan net prévisionnel s'élève à 38.200 euro hors taxes. Le programme de travaux d'exploitation en contrats d'approvisionnement est de 1.335 m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'état prévisionnel des coupes proposé.

Travaux patrimoniaux

Le programme de travaux patrimoniaux est proposé pour un total de 23.167 € et fera l'objet d'une décision lors d'une séance ultérieure.

3) VENTE DE BILLES DE BOIS AUX PARTICULIERS – TARIF ANNEE 2019

Le Conseil municipal décide comme les années précédentes de proposer aux familles de la commune du bois en billes à façonner au titre de l'année 2019, et ce pour leurs besoins personnels, sachant que les familles n'ayant pas achevés les lots de l'année précédente ne pourront prétendre à un nouveau lot. En cas d'inscriptions trop nombreuses par rapport aux lots disponibles, un tirage au sort sera effectué.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le prix au m³ est fixé à 37,00 euro hors taxes (TVA applicable de 20 %), tarif ht inchangé par rapport à celui de l'année 2018.

4) VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE AUX PARTICULIERS – TARIF ANNEE 2019

Le Conseil municipal décide de proposer aux familles de la commune du bois de chauffage en stère au titre de l'année 2019, et ce pour leurs besoins personnels.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le prix est fixé à 55,00 euro hors taxes le stère (TVA applicable de 10 %). Ce tarif est identique à celui de 2018.

5) RENOUELEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE WILDERSBACH A LA DEMARCHE DE CERTIFICATION FORESTIERE PEFC (Pan European Forest Certification).

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des explications données par Monsieur le Maire sur la démarche de renouvellement « certification de la forêt alsacienne » et des conditions d'adhésion des communes à cette procédure,

VU la délibération du Conseil municipal du 11 février 2014 décidant le renouvellement de l'adhésion de la commune pour une durée de cinq ans (jusqu'au 31 décembre 2018) à cette certification,

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2019 (suite 1)

DECIDE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion de la commune à la politique de qualité de la gestion durable des forêts définie par l'entité régionale PEFC Alsace, ouvrant le droit d'usage de la marque PEFC pour une durée de cinq ans, jusqu'au 31 décembre 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents en vue de ce renouvellement d'adhésion de la commune à la structure PEFC Alsace et à verser la contribution demandée soit :

- 20 € (frais d'adhésion pour 5 ans)
- 0,65 € par ha pour 5 ans (cotisation nationale pour 5 ans)

6) TARIFS DE LA REDEVANCE EAU DE L'ANNÉE 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par une voix contre (M. MICHEL Jacques) et une abstention (M. MATHIS Jean-Marc),

DECIDE majoritairement de maintenir les tarifs de facturation des redevances eau pour l'année 2019 au même niveau que celles en vigueur en 2018, (*bases de relevés effectués du 01/10/2018 au 30/09/2019*), soit :

- Taxe fixe annuelle : **60,00 euro**
- Tarif au m³ : **1,25 euro**
- Taxe fixe annuelle de location de compteur : **10,00 euro**

7) COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Vérifié par le Conseil Municipal sous la présidence du 1^{er} adjoint, le maire s'étant retiré au moment du vote, le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2018 est approuvé à l'unanimité, celui-ci se clôturant comme suit :

- Excédent de fonctionnement de clôture	111 918,76 Euro
- Excédent d'investissement de clôture	22 084,66 Euro
soit excédent global de clôture	134 003,42 Euro

Restes à réaliser (reports dépenses investissements) : 115 000,00 Euro

Restes à réaliser (reports recettes investissements) : 115 000,00 Euro

8) COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018 – BUDGET EAU

Vérifié par le Conseil Municipal sous la présidence du 1^{er} adjoint, le maire s'étant retiré au moment du vote, le Compte Administratif du budget eau de l'exercice 2018 est approuvé à l'unanimité, celui-ci se clôturant comme suit :

- Excédent de fonctionnement de clôture	16 170,32 Euro
- Déficit d'investissement de clôture	- 10 405,52 Euro
soit excédent global de clôture	5 764,80 Euro

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : Néant

Restes à réaliser en recettes d'investissement : Néant

9) COTISATION 2019 A L'ASSOCIATION « ENTRAIDE HAUTE-BRUCHE »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSIDERANT** les actions menées par l'association « Entraide Haute-Bruche » et notamment la distribution de colis alimentaires dont certaines familles de la commune sont bénéficiaires,

- **DECIDE** de verser un montant de 127 € (Cent vingt sept euro) à cette association à titre de cotisation pour l'année 2019. Ce montant sera inscrit au budget 2019 à l'article 6281.

10) GESTION DU CIMETIERE

Le nombre de tombes disponibles au cimetière n'étant pas très important, il est envisagé de mettre en place des concessions ainsi qu'un colombarium. Dans un premier temps, une commission est chargée d'établir un état des lieux. Celle-ci est composée de M. Paul FISCHER, maire, Patrick WIDLOECHER-LOUX, adjoint, Jean-Marc Mathis et Michèle LUDWIG, conseillers.

11) TRAVAUX COMMUNAUX

A) CONSTRUCTION D'UNE DALLE BETON AU POINT D'APPORT VOLONTAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU SELECT'OM

Le maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de la construction de dalles béton pour les points d'apport volontaire, le Comité Directeur du SELECT'OM a décidé, lors de sa séance du 27 février 2018, de verser une subvention de 500 € par conteneur installé sur la dalle aux collectivités membres du Syndicat qui souhaitent réaliser ce projet.

Considérant que le point d'apport volontaire situé à l'entrée de la commune rue de Rothau comprenant quatre conteneurs est dans ce cas de figure,

après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2019 (suite 2)

- **APPROUVE** le projet de construction d'une dalle béton sur le point d'apport volontaire rue de Rothau pour les quatre conteneurs concernés,

- **PREND CONNAISSANCE** des devis de l'entreprise SELVA Philippe de Rothau (1.925,00 € hors taxes) et de l'entreprise G TERRASSEMENT de Wildersbach (2.260,00 € hors taxes),

- **APPROUVE** le devis le moins disant présenté par l'entreprise SELVA Philippe de Rothau en date du 1^{er} février 2019 pour un montant de 1.925,00 € hors taxes,

- **SOLLICITE** la subvention maximum correspondante auprès du SELECT'OM.

B) PROJETS 2019

Dans la perspective du budget 2019, les investissements suivants sont envisagés :

- Réfection d'un mur rue de la Perheux : réalisation à engager en tenant compte des travaux prévus par avec Electricité de Strasbourg Réseaux pour la mise en souterrain du réseau basse tension ;

- Travaux de mise aux normes d'électricité au Temple : dans le même esprit que la réfection des peintures, une mise en conformité de l'électricité du Temple sera prise en charge par la commune (devis estimatif de l'entreprise Kern de Rothau pour un montant hors taxes de 4.678,45 €), subventionnée par la Paroisse.

- Réaménagement du chemin de la Perheux ;

- Eclairage public : le dossier d'étude du parc d'éclairage public réalisé par la Société Si-nergie Ingénierie de Wildersbach fera l'objet d'une présentation au conseil lors d'une future séance.

12) DIVERS

A) BOVINS DE M. BALDENSPERGER : Le maire informe que les services vétérinaires sont venus sur place ce jour pour constater l'état sanitaire des bêtes concernées et transmettrons leurs conclusions.

B) EXTENSION ZONE A.F.P. : Une rencontre est prévue le 15 mars entre Myriam JEANNIARD et le gestionnaire administratif de l'AFP à la Com-Com au sujet du projet d'extension de la zone A.F.P.

C) DEPOTS SAUVAGES : Des déchets étant fréquemment retrouvés près d'un banc en direction du chemin de l'ancienne colonie, le lieu étant situé sur le territoire de la commune de Neuwiller-la-Roche, une demande sera faite à cette dernière de bien vouloir prendre un arrêté signalant que tout dépôt sauvage est interdit.

D) SORTIE DE TRAVAIL A.F.P. : La date de la prochaine sortie de travail de l'AFP Le Wildbach est fixée au 30 mars.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres du Conseil municipal,